



Rapport annuel

Prix et Qualité

Du

Service Public de l'Assainissement Non Collectif

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2017
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Exercice
2017

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	4
■	ACTIVITES DU SERVICE.....	4
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	5
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	5
■	TARIF DOMESTIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.....	5
■	EVOLUTION DU TARIF DE LA COMMUNAUTE AU COURS DE L'ANNEE 2017.....	6
■	RECETTES D'EXPLOITATION	7
■	DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE	7
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	8
■	TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	8
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	10
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	10
■	ETAT DE LA DETTE.....	10
■	AMORTISSEMENTS REALISES	10
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	10

■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement non collectif

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Depuis le 1er janvier 2017, les Communautés de Communes du Confolentais et de Haute-Charente ont fusionné pour former la Communauté de Communes de Charente-Limousine.

Situé au Nord-Est du département de la Charente, au carrefour de la Vienne de la Haute-Vienne et de la Dordogne, le territoire rural communautaire couvre 62 communes. Ce qui représente 35 972 habitants pour une densité de population assez faible, de l'ordre de 26 hab/ km². Le nombre de foyer fiscaux s'élève à 21 178. La population âgée de plus de 60 ans représente le tiers de la population locale.

Le territoire est découpé en deux bassins versants, celui de la Vienne au nord-est et de la Charente à l'ouest et au sud. La Communauté de Communes est donc administrée par deux agences de l'eau, l'agence Adour-Garonne et l'agence Loire-Bretagne sur chacun de leur secteur respectif.

Le SPANC de Charente-Limousine gère 11 142 dispositifs d'assainissement non collectif dont **10174** en activités, sur 2 antennes et 5 secteurs.

La Communauté de Communes du CHARENTE LIMOUSINE regroupe les communes de :

ABZAC, ALLOUE, AMBERNAC, ANSAC SUR VIENNE, BEAULIEU SUR SONNETTE, BENEST, BOUCHAGE (LE), BRIGUEUIL, BRILLAC, CHABANAIS, CHABRAC, CHAMPAGNE-MOUTON, CHASSENEUIL sur BONNIEURE, CHASSENON ; CHASSIECQ, CHERVES CHARETLARS, CHIRAC, CONFOLENS, EPENEDE, ESSE, ETAGNAC, EXIDEUIL SUR VIENNE, GENOUILLAC, GRAND MADIEU, HIESSE, LA PERUSE, LE LINDOIS, LES PINS, LESIGNAC DURAND, LESSAC, LESTERPS, LUSSAC, MANOT, MASSIGNAC, MAZEROLLES, MAZIERES, MONTEMBOEUF, MONTRILLET, MOUZON, NIEUIL, ORADOUR FANAIS, PARZAC, PLEUVILLE, PRESSIGNAC, ROUMAZIERES-LOUBERT, ROUSSINES, SAINT CHRISTOPHE, SAINT CLAUD, SAINT COUTANT, SAINT LAURENTE DE CERIS, SAINT MARY, SAINT MAURICE DES LIONS, SAINT QUENTIN SUR CHARENTE, SAULGOND, SAUVAGNAC, SUAUX, SURIS, TURGON, VERNEUIL, VIEUX-CERIER (LE), VIEUX-RUFFEC, VITRAC SAINT VINCENT

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Le service assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif imposé par l'article L2224-8 du CGCT.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

■ INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

		nombre de points	points obtenus
A. – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif			
➔	+ 20 : délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération ;	20	20
➔	+ 20 : application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération ;	20	20
➔	+ 30 : mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans ;	30	30
➔	+ 30 : mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations ;	30	30
B. – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place			
	+ 10 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations ;	10	
	+ 20 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations ;	20	
	+ 10 : existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	10	
	TOTAL	140	100

■ ACTIVITES DU SERVICE

Prestation	2016 *	2017
Contrôle de conception installation nouvelle	305	297
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle	266	184
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	1533	1458
Contrôle à la demande du propriétaire (vente)	208	203
Avis sur certificat d'urbanisme	170	201
	2482	2343

(*) Il est important de préciser que l'année 2016 se réfère à l'activité des SPANC de Hautes-Charente et du Confolentais avant la fusion.

L'année 2017 a été marquée par la fusion des deux services avec l'harmonisation des pratiques, des périodicités, des règles du service. L'intégration et mise à jour de toutes les données informatiques vers un même logiciel a également retardé la programmation des campagnes de contrôle de bon fonctionnement.

La suspension pendant 6 mois du programme de subvention d'aides à la réhabilitation de l'agence de l'eau Loire-Bretagn, a reportée la réalisation de chantier en 2018.

■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement non collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Période	Date de la délibération	Objet
Du 01.01.2017 au 31.03.2017	17/12/2014	Redevance assainissement non collectif secteur Haute-Charente
Du 01.01.2017 au 31.03.2017	25/11/2015	Redevance assainissement non collectif secteur Confolentais
Du 01.04.2017 au 31.12.2017	29/03/2017	SPANC redevances assainissement non collectif

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA dont le taux est 10 %.

■ TARIF DOMESTIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Variation du tarif de l'assainissement non collectif entre le 1^{er} janvier de 2017 et le 1^{er} janvier 2018

Prestations TTC (tva 10 %)	Désignation	1 ^{er} janvier 2017	1 ^{er} janvier 2018	Variation
		avant harmonisation	hors annualisation	
Secteur Confolentais	Contrôle conception	100 €	110 €	0,1
	Contrôle d'exécution	100 €	110 €	0,1
	Diagnostic vente	95,00 €	110 €	0,15
	Diagnostic de bon fonctionnement	76,00 €	110 €	0,45
	Contre visite		110 €	
Secteur Haute Charente	Contrôle de conception (installation neuve)	104,27 €	110 €	0,05
	Contrôle d'exécution (installation neuve)	104,27€	110 €	0,05
	Contrôle de conception (installation existante)	50 €	110 €	1,2
	Contrôle d'exécution (installation existante)	50 €	110 €	1,2
	Diagnostic vente	110 €	110 €	0
	Contrôle périodique de bon fonctionnement	110 €	110 €	0
	Contre-visite	46,72 €	110 €	1,37

La comparaison n'est pas représentative du fonctionnement du SPANC après harmonisation des pratiques et tarifs.

■ EVOLUTION DU TARIF DE LA COMMUNAUTE AU COURS DE L'ANNEE 2017

Les modalités de facturation ont évolué au cours de l'année 2017, les dates d'application sont les suivantes :

Du 1^{er} janvier au 31 mars 2017 : tarifs appliqués avant fusion sur chaque secteur.

Du 1^{er} avril au 31 décembre 2017 : Harmonisation des tarifs et mise en place de l'annualisation pour les propriétaires d'installations ayant déjà été contrôlés par notre service.

Tarifs harmonisés de l'assainissement non collectif au cours - Montant TTC (tva 10 %)

Désignation	1 ^{er} avril 2017	1 ^{er} jan 2018
Contrôle conception installation neuve	110€	110€
Contrôle d'exécution installation neuve	110€	110€
Diagnostic de vente	110€	110€
Diagnostic initial ou à la demande ou hors fréquence	110€	110€
Contre visite	110€	110€
Déplacement supplémentaire	27.50 €	27.50 €
Annualisation installation non conforme. *	33 €/an	33 €/an
Annualisation installation ne présentant pas de non-conformité. *	16,50 €/an	16,50 €/an

(*) Le montant correspond à une année complète, pour 2017 une proratisation des tarifs a été appliquée.

RPQS
2017

Communauté de Communes de Charente Limousine

EXERCICE
2017

■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2016	2017	Variation
Produit exploitation	186 308.70 €	256 989.10 €	0.38
Subvention agence de l'eau	101 148 € *	52 258,40	-0.48
TOTAL	287 456.7€	309 247€	0.08

(*) Perception d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'animation du programme d'aides financières à la réhabilitation des assainissements non collectifs

■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE

	2016	2017	Variation
Rémunération du personnel	227 863.97 €	204 361,48 *	-0.1
Charges à caractères générales	22 765.96 €	30 421,52	0.34
Autre charges		3215,88	

(*) Baisses dues à des mises à disposition pour autres missions et congés de formation

RPQS
2017

Communauté de Communes de Charente Limousine

■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement non collectif

■ TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Il est défini par l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 comme le rapport, exprimé en pourcentage, entre, d'une part, le nombre d'installations déclarées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement et, d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

	2016	2017
nombre d'installations neuves ou réhabilitées déclarées conformes	1942	1889
+ nombre d'installations considérées, dans le cadre du contrôle du fonctionnement et de l'entretien, comme ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	4788	4156
= nombre d'installations déclarées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	6730	6045
nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en place du service	11201	11142
nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en place du service qui génère des eaux usées ¹ pris en compte dans le calcul du taux de conformité.		10174
Taux de conformité [%]		59.4 %

(1) En 2016, le référentiel n'était pas le même entre les 2 SPANC notamment dans l'intégration des habitations vacantes...

En 2017 sur 11142 installations, on dénombre 968 installations inactives (vacantes, raccordés au collectif depuis peu et qui ne génèrent plus d'eaux usées depuis au moins une année).

Ces installations ont pu être contrôlées lors d'une vente ou avant la modification de l'usage.

RPQS
2017

Communauté de Communes de Charente Limousine

Commune	PARC en activité en 2017	Conforme au RPQS	Non conforme RPQS	Taux de Conformité RPQS	Conforme arrêté du 27 avril	Taux réel de Conformité
ABZAC	171	100	71	58,5%	67	39,2%
ALLOUE	185	145	40	78,4%	71	38,4%
AMBERNAC	168	117	51	69,6%	97	57,7%
ANSAC SUR VIENNE	117	73	44	62,4%	43	36,8%
BEAULIEU SUR SONNETTE	101	77	24	76,2%	53	52,5%
BENEST	145	114	31	78,6%	83	57,2%
BOUCHAGE (le)	107	87	20	81,3%	50	46,7%
BRIGUEUIL	279	132	147	47,3%	97	34,8%
BRILLAC	187	89	98	47,6%	53	28,3%
CHABANAIS	188	78	110	41,5%	53	28,2%
CHABRAC	208	119	89	57,2%	97	46,6%
CHAMPAGNE MOUTON	172	135	37	78,5%	97	56,4%
CHASSENEUIL SUR BONNIEURE	514	448	66	87,2%	325	63,2%
CHASSENON	234	106	128	45,3%	79	33,8%
CHASSIECQ	114	87	27	76,3%	53	46,5%
CHERVES CHATELARS	223	111	112	49,8%	84	37,7%
CHIRAC	274	137	137	50,0%	117	42,7%
CONFOLENS	164	121	43	73,8%	59	36,0%
EPENEDE	45	39	6	86,7%	22	48,9%
ESSE	113	74	39	65,5%	37	32,7%
ETAGNAC	340	131	209	38,5%	106	31,2%
EXIDEUIL SUR VIENNE	270	126	144	46,7%	86	31,9%
GENOULLAC	160	95	65	59,4%	78	48,8%
GRAND-MADIEU (le)	87	63	24	72,4%	53	60,9%
HIESSE	67	29	38	43,3%	16	23,9%
LA PERUSE	102	52	50	51,0%	41	40,2%
LE LINDOIS	193	103	90	53,4%	73	37,8%
LES PINS	218	175	43	80,3%	123	56,4%
LESIGNAC-DURAND	91	57	34	62,6%	46	50,5%
LESSAC	146	107	39	73,3%	73	50,0%
LESTERPS	125	56	69	44,8%	30	24,0%
LUSSAC	119	57	62	47,9%	37	31,1%
MANOT	150	133	17	88,7%	111	74,0%
MASSIGNAC	119	58	61	48,7%	52	43,7%
MAZEROLLES	169	87	82	51,5%	63	37,3%
MAZIERES	28	18	10	64,3%	17	60,7%
MONTEMBOEUF	189	99	90	52,4%	73	38,6%
MONTROLET	193	145	48	75,1%	91	47,2%
MOUZON	60	30	30	50,0%	25	41,7%
NIEUIL	312	141	171	45,2%	93	29,8%
ORADOUR FANAIS	133	73	60	54,9%	55	41,4%
PARZAC	106	83	23	78,3%	59	55,7%
PLEUVILLE	135	90	45	66,7%	63	46,7%
PRESSIGNAC	206	98	108	47,6%	71	34,5%
ROUMAZIERES- LOUBERT	352	157	195	44,6%	111	31,5%
ROUSSINES	226	59	167	26,1%	28	12,4%
SAINT CHRISTOPHE	126	80	46	63,5%	52	41,3%
SAINT CLAUD	234	134	100	57,3%	89	38,0%
SAINT COUTANT	128	96	32	75,0%	42	32,8%
SAINT LAURENT DE CERIS	211	122	89	57,8%	83	39,3%
SAINT MARY	191	130	61	68,1%	81	42,4%
SAINT MAURICE DES LIONS	315	196	119	62,2%	116	36,8%
SAINT QUENTIN SUR CHARENTE	92	43	49	46,7%	35	38,0%
SAULGOND	193	123	70	63,7%	89	46,1%
SAUVAGNAC	36	25	11	69,4%	17	47,2%
SUAUX	198	83	115	41,9%	53	26,8%
SURIS	75	31	44	41,3%	23	30,7%
TURGON	45	36	9	80,0%	28	62,2%
VERNEUIL	46	36	10	78,3%	33	71,7%
VIEUX CERIER (le)	62	62	0	100,0%	53	85,5%
VIEUX RUFFEC	50	48	2	96,0%	42	84,0%
VITRAC SAINT VINCENT	167	89	78	53,3%	68	40,7%
	10174	6045	4129	59,4%	4215	41,4%

RPQS
2017

Communauté de Communes de Charente Limousine

EXERCICE
2017

■ Financement des investissements du service de l'assainissement non collectif

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Non concerné

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette n'est pas connu à ce jour.

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	7 739.32€	2 747.80€

■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Poursuite de l'animation du programme d'aides financières pour la réhabilitation des assainissements non collectifs proposée par les agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour Garonne.

Accompagnement des propriétaires d'installation de plus de 20 équivalents-habitant dans l'établissement du cahier de vie de leur assainissement en application de l'arrêté du 21 juillet 2015 et sa modification en août 2017.

Création d'une lettre d'information annuelle destinée à tous les usagers du service pour communiquer sur les bonnes pratiques d'entretien, la connaissance de l'empreinte écologique et rappel sur le rôle de chaque acteur ..